



## **ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE**

### **REGLEMENT INTERIEUR**

*Préambule :*

*Ce document est à lire attentivement, vous devrez rapporter le coupon situé en fin de règlement avec mention « lu et approuvé » et signé par les parents ou le responsable légal. L'acceptation du présent règlement validera l'inscription de votre enfant à l'école.*

#### **1. ROLE DE L'ECOLE:**

L'école maternelle a pour mission d'aider l'enfant à grandir, à conquérir des attitudes et des compétences qui permettront de construire à l'école élémentaire les apprentissages fondamentaux que sont : parler, lire, écrire et compter. Socle de la réussite scolaire.

#### **2. ADMISSION ET INSCRIPTION:**

Les fiches de renseignements doivent être obligatoirement et soigneusement remplies. Elles doivent en particulier comporter l'adresse des parents, les numéros de téléphone du domicile et du travail du père, de la mère et de toutes autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Tout changement doit être signalé.

#### **3. LES HORAIRES**

L'école La Ronde ouvre ses portes le matin à 7h30 et l'après-midi à 14h30. Les retards constituent une gêne dans l'organisation de l'école, une incorrection vis-à-vis des autres et une perturbation pour l'enfant.

Chaque retard sera consigné par écrit dans une fiche prévue à cet effet et signée par les parents et l'éducatrice ou le maître de service.

En cas de retards répétés des sanctions pourraient être prises (punition, éviction temporaire ... etc.). Pour le bon fonctionnement de l'école et toujours pour des raisons de sécurité, les portes de l'école seront fermées à 8h et à 15h. Passé ce délai, les enfants ne seront plus accueillis dans l'enceinte de l'établissement.

**Petite enfance : 8h00 – 11h30**  
**15h00 – 17h00**

**Primaire : 8h00 – 12h00**  
**15h00 – 17h00**

Les horaires des activités pédagogiques sont tous les jours de la semaine à l'exception du **Mercredi, du Samedi et des vacances scolaires**, pour les enfants de la Section Maternelle, **du Samedi et des vacances scolaires** pour les enfants de la Section primaire:

Le respect des horaires est impératif pour le bon fonctionnement de l'école et la sécurité des enfants.

Les enfants, à l'exception de ceux qui participent à la Cantine, devront avoir quitté l'école à 12h00 pour reprendre à 14h30.

#### **4. ACCUEIL ET SORTIE**

Les parents ou les accompagnateurs doivent présenter les cartes d'accès.

1- L'accueil et la sortie des enfants se font dans les classes pour la Petite-Enfance. Les parents doivent obligatoirement accompagner leurs enfants et revenir les chercher ; il s'en suit qu'aucun enfant de la petite enfance ne peut revenir seul dans l'établissement.

2- Tant que l'enfant n'a pas été remis à l'éducatrice, il demeure sous l'entière responsabilité de la personne qui l'a accompagné.

3- Pour le primaire, seuls les parents ou personnes inscrits sur la fiche de renseignement peuvent venir chercher les enfants.

Les accompagnateurs doivent être âgés d'au moins douze ans.

4- Les parents doivent être sortis de l'école avant la fermeture des portes.

Les parents désireux d'avoir des discussions avec le personnel d'encadrement ou la direction devraient se rapprocher de ces derniers pour prendre rendez-vous.

#### **5. HYGIENE**

Les enfants doivent venir à l'école dans une tenue propre, confortable et décente:

- Chaussures tenant aux pieds (sabots claquettes et sandalettes interdits)

- Vêtements propres et adaptés à toutes activités scolaires; chaque jour, les enfants font des activités physiques et quelquefois salissantes (jupes ni trop étroites ni trop longues susceptible d'entraver les mouvements).

Tous les vêtements qui risquent de s'égarer doivent être marqués du nom de l'enfant.

Pour les petits qui font la sieste il est recommandé de penser à marquer les chemises, les pantalons, les jupes et pourquoi pas les chaussures ?